

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

DEPOT N° 1983 DU

Entre les soussignés :

793116 23/06/2005

* **Monsieur Jean-Charles MARQUES**, né le 15 mai 1950 à CLERMONT FERRAND (63) de nationalité française marié avec Madame Nicole MASSELOT sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CLERMONT FERRAND (63) le 24 juin 1974, demeurant ensemble 13 rue des Clos 63800 COURNON D'AUVERGNE

* **Madame Isabelle MARQUES**, née le 13 mars 1976 à BEAUMONT (63) de nationalité française mariée avec Monsieur Antoine BATAILLE sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Daniel CARLIER, notaire, le 19 juin 2003 préalable à son union célébrée à la mairie de COURNON D'AUVERGNE (63) le 26 juillet 2003, demeurant ensemble Le Castel Ecossais 1 rue de Beauvais 60300 SENLIS

* **Monsieur Laurent MARQUES** né le 7 mai 1977 à BEAUMONT (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 2 Impasse Chatel Vieux 63910 VERTAIZON

* **Monsieur Jérôme MARQUES** né le 4 octobre 1981 à BEAUMONT (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 13 rue des Clos 63800 COURNON D'AUVERGNE

* **Monsieur Stéphane MARQUES** né le 11 octobre 1984 à BEAUMONT (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 13 rue des Clos 63800 COURNON D'AUVERGNE

ci-après dénommés « les cédants »

d'une part,

* et la **SARL ALIBERT MARQUES CONSEIL ASSOCIES « AMC Associés »**, société à responsabilité limitée au capital de vingt mille (20 000) euros dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63063) 3 rue Patrick Depailler - Parc Technologique de La Pardieu, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 481 499 572, représentée par Monsieur Marc ALIBERT, né le 2 décembre 1977 à THIERS (63) de nationalité française, célibataire, demeurant 21 rue de la Rotonde 63000 CLERMONT FERRAND en sa qualité de gérant de ladite société

ci-après dénommée « le cessionnaire »

d'autre part,

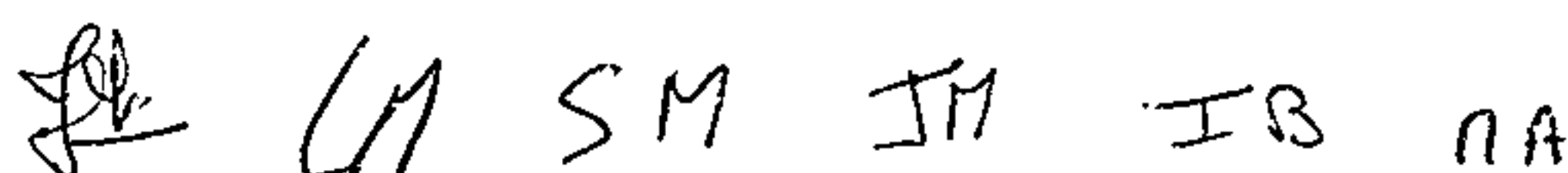
IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

La Société d'Etudes de Révision et d'Expertise Comptables « **SEREC** », Société à responsabilité limitée au capital de cent quatre vingt mille (180 000) euros dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63063) 3 rue Patrick Depailler - Parc Technologique de La Pardieu, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 316 420 322 suivant acte sous SSP en date du 26 juin 1979.

Le capital actuel de la société fixé à 180 000 euros est divisé en 11 250 parts sociales de 16 euros nominal.

Sa durée est de 30 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand.

 LA SM JM IB NA

L'objet social de la société est ainsi défini : l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles que définies par les textes législatifs et réglementaires

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

CESSION DE PARTS

1°) Monsieur Jean-Charles MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, cinq cent soixante (560) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC

2°) Madame Isabelle MARQUES épouse BATAILLE, soussignée de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, cinq cent soixante (560) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC

3°) Monsieur Laurent MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, cinq cent soixante (560) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC

4°) Monsieur Jérôme MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **MC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, cinq cent soixante (560) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC

5°) Monsieur Stéphane MARQUES, soussigné de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à la société « **AMC ASSOCIES** », soussignée de seconde part, ce qui est accepté par Monsieur Marc ALIBERT, cinq cent soixante (560) parts sociales lui appartenant dans la société SEREC

Les cédants déclarent qu'ils disposent de la pleine capacité juridique d'aliéner et que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements comme de tous droits quelconques pouvant en empêcher la cession.

Le conjoint commun en biens de Monsieur Jean-Charles MARQUES donne son consentement à la cession constatée et à la perception du prix par son conjoint conformément à l'article 1424 du Code Civil, mais sans se porter co-cédant.

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, la présente cession a été agréée par les associés suivant délibération en date de ce jour.

ORIGINE DE PROPRIETE

Pour l'enregistrement, les cédants déclarent que les parts cédées leur ont été attribuées :

- ✓ à Monsieur Jean-Charles MARQUES lors d'augmentations de capital social de la société
- ✓ à Madame Isabelle BATAILLE et à Messieurs Laurent MARQUES, Jérôme MARQUES, et Stéphane MARQUES lors d'une donation-partage en date du 26 mars 2005

et que la présente cession n'a pas comme conséquence, la dissolution de la société.

Feb. LM SM JM IB NA

JOUISSANCE

Par la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire à compter de ce jour, avec tous les droits qui y sont attachés. Il aura, notamment, seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de deux cent vingt quatre mille euros (224 000 €) payable comptant ce jour par la remise :

- d'un chèque de 44 800 euros à Monsieur Jean-Charles MARQUES
- d'un chèque de 44 800 euros à Madame Isabelle BATAILLE
- d'un chèque de 44 800 euros à Monsieur Laurent MARQUES
- d'un chèque de 44 800 euros à Monsieur Jérôme MARQUES
- d'un chèque de 44 800 euros à Monsieur Stéphane MARQUES

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DE CLERMONT FD SUD OUEST
 Le 08/06/2005 Bordereau n°2005/725 Case n°4
 Ext 2163
 Enregistrement : 10 477 €
 Timbre : 81 €
 Total liquidé : dix mille cinq cent cinquante-huit euros
 Montant reçu : dix mille cinq cent cinquante-huit euros
 L'Agent

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société par le dépôt d'un original social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

La présente cession de parts sera déposée en deux exemplaires au Commerce de CLERMONT FERRAND.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront supportés par le cessionnaire.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élect domicile et siège social respectifs énoncés en tête des présentes.

Fait à CLERMONT FERRAND, en neuf exemplaires originaux, Le 24 mai 2005

Lu et approuvé
 bon pour cession 560 parts sociales
 bon pour quittance
Jean-Charles MARQUES



Lu et approuvé
 bon pour cession 560 parts sociales
 bon pour quittance
Isabelle BATAILLE



Lu et approuvé
 bon pour cession 560 parts sociales
 bon pour quittance
Laurent MARQUES



Lu et approuvé
 bon pour cession 560 parts sociales
 bon pour quittance
Jérôme MARQUES



Lu et approuvé
 bon pour cession 560 parts sociales
 bon pour quittance
Stéphane MARQUES



lu et approuvé
 bon pour acceptation de cession
Marc ALIBERT représentant la
SARL « AMC CONSEIL »

